**Contrat de panier de légumes Saison 16 : du 7 mai au 22 octobre 2024**

*Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :*

*- de permettre aux habitant.e.s du quartier de s’approvisionner régulièrement en produits issus de l’agriculture biologique*

*- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d’un partenariat solidaire entre producteur.ice.s et consomm’acteur.rice.s*

*- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables*

*- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux*

*- de permettre à ses adhérent.e.s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans*

**1- Objet**

**Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.**

Les producteurs sont :

- **Ronan Derrien et Thibault Le Berre**, à la ferme *Au Gré des Champs*, sur la commune de Chantepie,produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.

- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds,produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

**2- Termes du contrat**

Conformément au règlement intérieur, l’adhérent.e doit préfinancer la production, de ce fait les chèques seront remis au référent paniers au moment de l’engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un à l'ordre de **« GAEC Au gré des Champs »**.

l'autre à l'ordre de «**GAEC Plantago**».

Aucune période d’essai n’est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par les producteurs.

Vous vous engagez à venir chercher vos 23 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes, entre 18h30 à 19h30 et être à jour de votre cotisation à la MJC du Grand Cordel.

En cas d’indisponibilité, l’adhérent(e) doit s’arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les

paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n’y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L’engagement est pris

pour la saison.

**Vous disposez de 2 jokers-vacances, merci de barrer obligatoirement les 2 semaines pendant lesquelles vous ne**

**prendrez pas de panier :**

**07/05– 14/05 – 21/05 – 28/05– 04/06 – 11/06 – 18/06 – 25/06- 02/07 – 09/07 – 16/07 – 23/07 – 30/07 – 06/08 –13/08 –**

**20/08 – 27/08 – 03/09 – 10/09 – 17/09 – 24/09 –01/10 –08/10 –15/10 – 22/10**

**Les livraisons ont lieu les mardis (dates indiquées plus haut)
de 18h30 à 19h30 dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

Ce contrat est établi en 1 exemplaire entre :

